

0 800 130 000 : numéro vert ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Coronavirus : sélection de ressources à destination des parents

16 mars 2020

Le gouvernement et les autorités sanitaires ont mis en place un certain nombre d'outils de communication sur le coronavirus COVID-19 destinés au grand public mais aussi aux parents. Ce dossier propose les liens vers des ressources utiles aux parents.

Les informations officielles

Que sait-on du nouveau coronavirus SARS-CoV-2 ?

Retrouvez les connaissances actuelles sur le nouveau coronavirus en termes d'origine, de contagiosité, de transmission et de symptômes.

[Consulter l'article sur le site de Santé publique France](#)

Questions-réponses sur le coronavirus

Qu'est-ce que le coronavirus COVID-19, mode de transmission, diagnostic et prise en charge, recommandations aux voyageurs, rapatriement des Français...

[Consulter la page d'informations du gouvernement](#)

Point épidémiologique

Les chiffres de l'épidémie en France et dans le monde sont actualisés chaque jour.

[Consulter les chiffres sur le site Santé publique France](#)

Information coronavirus | Les gestes à adopter

Cette vidéo à destination du grand public illustre les gestes à adopter pour se protéger et protéger les autres du coronavirus (Covid-19).

Dispositifs pour les salariés

Coronavirus : Questions/réponses pour les entreprises et les salariés

Le Gouvernement prend des mesures de renforcement et de simplification des dispositifs proposés aux salariés et aux entreprises dont l'activité est impactée par le coronavirus - Covid

19 : télétravail, activité partielle et bénéfice du FNE-Formation en lieu et place de l'activité partielle afin d'investir dans les compétences des salariés en cas de baisse d'activité prolongée.

[Pour en savoir plus, consulter le site du ministère du travail](#)

Quels dispositifs pour garder ou faire garder son enfant ?

Coronavirus : des déclarations d'arrêt de travail simplifiées pour les salariés parents

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus (COVID-19), un nouveau service en ligne, « declare.ameli.fr », est créé par l'Assurance Maladie pour simplifier les demandes d'arrêt de travail. Il est destiné aux employeurs afin qu'ils déclarent en ligne leurs salariés contraints de rester à domicile à la suite de la fermeture de l'établissement accueillant leur enfant (crèches et établissements scolaires).

[Consulter le détail de la démarche sur le site Ameli.fr](#)

[Voir aussi l'explication du dispositif sur le site service-public.fr](#)

Comment est mis en place le service d'accueil pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire ?

Un service d'accueil de la petite section à la classe de 3ème est mis en place pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire, dès lundi 16 mars, dans leur lieu de scolarisation habituel.

[Consulter la fiche : "Lignes directrices pour la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire" \(pdf - 315 Ko\)](#)

Dispositif "ma classe à la maison"

Parents, élèves, personnels : consultez les informations et les recommandations concernant le coronavirus Covid-19

Point de situation pour l'Éducation nationale, conséquences des mesures de fermeture, continuité pédagogiques, concours et examens, voyages scolaires etc.

[Consultez la Foire aux questions de l'Éducation nationale \(pdf - 548 Ko\).](#)

Coronavirus - Comment mon enfant continue-t-il à apprendre pendant la fermeture de son école ou de son établissement scolaire ?

Les professeurs accompagnent leurs élèves pendant toute la période de fermeture dans l'utilisation de ces ressources en leur adressant supports de cours et exercices via l'environnement numérique de travail (ENT) ou la messagerie électronique. Pour les élèves n'ayant pas accès à Internet, un dispositif adapté sera proposé.

[Consulter la fiche d'information du ministère de l'Éducation nationale \(pdf - 134 Ko\)](#)

Ma classe à la maison : mise en œuvre de la continuité pédagogique

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, implique la fermeture des écoles, collèges et lycées à partir du lundi 16 mars 2020. Une continuité pédagogique est mise en place pour maintenir un contact régulier entre les élèves et leurs professeurs.

[Consulter l'article sur le site du ministère de l'Education nationale](#)

Dispositif ma classe à la maison

Afin de permettre la mise à disposition immédiate de séances pédagogiques en ligne, les académies peuvent s'appuyer sur la plateforme dédiée du CNED : "Ma classe à la maison".

Des manuels scolaires en accès libre

Le site Biblio Manuels propose de nombreux manuels scolaires en accès gratuit. Édités par Bordas, Le Robert, Nathan et Retz, ils couvrent les classes de la primaire au collège.

[Consulter le site Biblio Manuels](#)

Mobilités

Le 14 mars 2020, le Premier ministre a décidé, à la suite du passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie et jusqu'à nouvel ordre, de fermer tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays. L'objectif est d'**éviter de se rassembler, limiter les réunions amicales et familiales, n'utiliser les transports en commun que pour aller au travail et seulement si la présence physique au travail est indispensable.**

Conseils au voyageurs

Le gouvernement rappelle qu'il est préférable de différer les déplacements à l'étranger, dans toute la mesure du possible, compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus Covid-19 et des mesures restrictives prises par certains pays, à l'égard des voyageurs en provenance de France, du fait du développement de l'épidémie dans notre pays.

[En savoir plus sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)